



**Monsieur Jean-Pierre SOUREILLAT**  
Directeur Général CAF13

**Lettre ouverte**

Marseille, le 11 février 2013

**Monsieur le Directeur,**

La situation catastrophique dans laquelle se trouve notre organisme nécessite la mise en œuvre de solutions pérennes.

Les délais de traitement des dossiers sont inacceptables, les conditions de travail des personnels affectés à une fonction d'accueil et de liquidation sont intolérables. Vous n'avez jamais répondu concrètement à nos demandes et notamment l'embauche massive du personnel nécessaire à l'accomplissement de notre mission de service public. Faute d'anticipation de votre part, en vous obstinant à qualifier la situation de conjoncturelle, vous avez fait une erreur de diagnostic.

Depuis le 21 janvier 2013, vous avez mis en place un nième plan de redressement (semestriel cette fois) que vous nous avez présenté lors de la réunion du 17 janvier 2013. Une nouvelle fois, nous vous avons alerté sur l'inefficacité de ce plan : la preuve en est faite aujourd'hui puisque la situation s'aggrave de jour en jour.

Certes, la fermeture totale des accueils, en l'état actuel des choses, serait tentante : apurement du stock et soulagement des agents dont la souffrance au travail est d'un niveau jamais atteint à ce jour, cependant c'est à vous d'en assumer la responsabilité.

Pour la CGT, si telle devait être votre décision, cette mesure ne pourra être que provisoire et obligatoirement assortie d'autres mesures pérennes et de fond afin de ne pas retomber dans les errements actuels :

- embauche conséquente de personnels supplémentaires
- instauration d'un moratoire sur les indicateurs COG
- réorganisation des corbeilles visant à faciliter le traitement qualitatif des dossiers associé notamment au traitement prioritaire des antériorités
- stopper toutes les expérimentations qui de fait ne font qu'aggraver les dysfonctionnements actuels
- redimensionner le service formation afin qu'il puisse assumer toutes les formations nécessaires dans de bonnes conditions
- alléger les procédures de vérification quand l'erreur n'impacte pas le droit

Il vous appartient à vous également, en tant que Directeur de la deuxième CAF de France, d'interpeller fortement la tutelle et le ministère au regard de la situation actuelle de notre organisme.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur**, nos salutations distinguées.

Pour la CGT

Pour l'UGICT-CGT

Nicole GENNATIEMPO

Gérard SENATORE